

Bulletin de liaison du comité d'initiative avec  
Jacqueline Fraysse et Hélène Nedelec

## Une manifestation contre l'insécurité sociale

Examiné fin juillet par la commission des affaires sociales, le projet de loi sur les retraites viendra en discussion en séance publique à l'Assemblée nationale à partir du mardi 7 septembre. Rien n'est encore joué et l'épreuve s'annonce même difficile pour le gouvernement, affaibli par les révélations de l'affaire Woerth-Bettencourt et de ses liens troubles entretenus avec les puissances de l'argent. A ce titre, cette réforme des retraites est symptomatique, puisqu'elle fait reposer l'essentiel des efforts sur les salariés, épargnant les plus gros contribuables et les revenus financiers.

Ce gouvernement n'est plus que la caricature de lui-même, aussi bien dans ses rapports à l'argent, et à ceux qui en ont, que dans son utilisation grossière des ficelles éculées du populisme le plus démagogique en guise de contrefeu. Mais la mise en scène de l'insécurité qui nous a été une

nouvelle fois servie n'a pas donné les résultats escomptés.

Il faut dire que dans ce domaine, Nicolas Sarkozy aurait été avisé de faire preuve d'un peu plus de prudence, tant son bilan, au ministère de l'Intérieur puis à la tête de l'Etat, n'est guère flatteur. Chaque nouvelle évocation de l'insécurité ne fait que mieux mettre en lumière son échec et contribue encore plus à décrédibiliser sa parole, l'obligeant à une dangereuse surenchère. Ainsi, cette année, la charge fut particulièrement violente, au point de susciter le dégoût jusque dans les rangs de la droite.

Mais ces gesticulations ne doivent pas nous détourner de l'essentiel. Ce ne sont pas les gens du voyage qui minent le lien social dans notre pays, mais bien plutôt la façon dont ce gouvernement cède aux injonctions des agences de notation et des

marchés financiers et détricote notre modèle social.

Selon les sondages, une large majorité des français sont contre la réforme des retraites. Après la manifestation du 24 juin dernier, qui a réuni près de 2 millions de personnes, une nouvelle journée de mobilisation pour défendre la retraite à 60 ans est prévu mardi prochain 7 septembre. Je vous invite à y participer massivement, d'abord et surtout pour contribuer à mettre en échec le projet de réforme des retraites présenté par le gouvernement et plus généralement sauvegarder notre modèle social, mais aussi pour lui faire savoir que nous ne sommes pas dupes des minables manœuvres de diversion qu'il utilise.

Jacqueline Fraysse

### S o m m a i r e

- ☛ Santé : le CASH en danger
- ☛ Retraites : premières salves
- ☛ Retraites : les femmes dans l'œil du cyclone
- ☛ Burqa : ne pas entrer dans le jeu du gouvernement
- ☛ Contre la xénophobie et la politique du pilori



*Pot de rentrée  
de Gauche citoyenne  
le 4 septembre  
(Voir agenda)*

Le *Lien*, bulletin de liaison du comité d'initiative avec Jacqueline Fraysse et Hélène Nédélec, est adressé par mail à tous ceux qui souhaitent participer au travail parlementaire de la députée, ou tout simplement être informés.

Bulletin participatif, les colonnes du *Lien* sont ouvertes à ses lecteurs.

Contact : Gilles Mortreux - courriel : [gilles.mortreux@mairie-nanterre.fr](mailto:gilles.mortreux@mairie-nanterre.fr) - téléphone : 01 47 29 59 12

# Le CASH en danger

*Les deux présidents des comités médicaux d'établissements des hôpitaux Max Fourestier de Nanterre et Louis Mourier de Colombes se sont prononcés, via un courrier adressé au préfet de police de Paris, président du conseil d'administration du CASH de Nanterre, en faveur d'un regroupement sur un même site des principales activités des deux hôpitaux. Jacqueline Fraysse leur a répondu pour les mettre en garde contre le risque de fermeture à terme du CASH.*

Nanterre, le 4 AOUT 2010

Monsieur, Cher Confrère,

Je vous remercie de m'avoir transmis la copie du courrier que vous avez adressé au nom des communautés médicales des hôpitaux Max Fourestier de Nanterre et Louis Mourier de Colombes, au Préfet de Police de Paris.

Je comprends et partage vos inquiétudes face aux incertitudes financières qui pèsent sur vos deux établissements et n'ai pas d'a priori quant aux solutions à envisager pour garantir aux citoyens de notre territoire sanitaire une offre de soins de qualité, de proximité et accessible à tous.

Toutefois, je suis extrêmement interrogative sur la proposition que vous présentez dans ce courrier, de regrouper les deux hôpitaux en un « site hospitalier MCO unique ». Non seulement, je n'y vois aucun avantage pour la santé publique dans notre département et dans la métropole, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, mais j'y vois, particulièrement dans le contexte actuel, un risque important de réduction de l'offre de soin publique.

Si des incohérences ou des doublons injustifiés existent sur ce même territoire, il faut effectivement prendre les mesures nécessaires pour y remédier. C'était d'ailleurs l'objet du travail réalisé par le Syndicat inter-hospitalier mis

en place entre les deux établissements et qu'il convient aujourd'hui de transformer en Groupement de Coopération Sanitaire selon les termes de la loi HPST récemment adoptée.

Dans le cadre du SIH d'importants progrès ont été réalisés, notamment avec la création des fédérations interhospitalières des urgences et de chirurgie jointe à un effort de coordination des parcours des patients. D'autres sont en cours – comme par exemple l'IRM ou le partage des activités de biologie - qu'il convient de poursuivre dans une démarche de rationalisation et de mutualisation tout à fait légitimes compte tenu de la proximité des deux hôpitaux.

Je suis convaincue que la fermeture de l'un des deux sites pour regrouper l'ensemble des activités sur un site hospitalier MCO unique conduira de fait, à la réduction de l'offre de soin dans notre bassin de population. C'est ce que nous avons voulu éviter lorsque nous avons agi pour maintenir les deux maternités ; un choix dont nous nous félicitons aujourd'hui car de niveaux différents, elles sont complémentaires et très appréciées de tous.

Concernant les contraintes financières et humaines que vous évoquez, elles me semblent moins relever de questions organisationnelles entraînant des dépenses superflues, que d'un manque criant de moyens accordés par l'Etat.

Tout confirme, y compris avec les orientations prises par la loi « hôpital, patients, santé, territoires » et les cri-

tères d'attribution des fonds du plan « hôpital 2012 », que le gouvernement a fait le choix de réduire de manière drastique l'offre publique de soin, au profit des établissements du secteur privé dont tous les chiffres récents confirment la multiplication.

C'est dans ce contexte que les organes de direction de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris présentent un plan de restructuration inédit par le nombre de suppressions de postes, y compris de médecins et de services, annoncé.

Il est heureux qu'un fort mouvement se soit développé dans ces différents établissements, très largement soutenu par la population et les élus.

Je suis d'ailleurs moi-même intervenue à plusieurs reprises auprès de la direction de l'AP-HP, de l'ARH et de Roselyne Bachelot pour refuser la fermeture du service de médecine nucléaire de l'hôpital Louis Mourier. J'ai la conviction qu'il ne faut pas, malgré la difficulté de la situation, abaisser les exigences médicales et sociales que nous avons en commun pour l'intérêt général.

Pour toutes ces raisons et en l'état actuel de la réflexion, je ne peux soutenir un tel projet. Je suis toutefois ouverte à la discussion et vous invite à prendre contact avec mon secrétariat pour organiser un échange sur ce sujet très important.

Recevez, Cher Confrère, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Dr Jacqueline FRAYSSE**

# Premières salves

*Du 20 au 22 juillet dernier, la commission des affaires sociales a examiné le projet de loi sur les retraites et ses amendements. Vous lirez ci-dessous les interventions de Martine Billard et de Roland Muzeau, au nom du groupe GDR.*



**M. Roland Muzeau.** Nous avons déjà eu l'occasion de le dire lors de l'audition de M. Woerth par la commission la semaine dernière : ce projet de loi est inacceptable, non seulement parce qu'il repousse les bornes de la retraite, mais aussi parce qu'il fait peser sur les salariés 85 % de l'effort demandé. En ce sens, il est inégalitaire et, alors que vous avez sans cesse le mot « équité » à la bouche, inéquitable.

Les députés communistes et du parti de gauche ont déposé une proposition de loi portant exclusivement sur le financement des retraites, qui vise à préserver l'acquis social de la retraite à 60 ans sans allonger la durée de cotisation. Nous comprenons bien que les solutions que nous préconisons ne peuvent être celles de la majorité présidentielle, mais nous demandons qu'elles soient versées au débat. On ne peut laisser croire qu'il n'y aurait d'autre chemin que celui que nous désigne le Gouvernement par une sorte d'oukase.

Nous nous inquiétons aussi de l'attitude adoptée par la majorité. Jean-François Copé, qui ambitionne de

devenir président de la République – peut-être même avant 2017 ! –, a expliqué ce matin sur France Inter que le débat sur la réforme des retraites ne commencerait véritablement qu'à la rentrée, moment où l'UMP, qui n'a jusqu'ici déposé que quelques amendements, dévoilerait ses propositions phares. Ce premier supporter de la revalorisation du rôle du Parlement a ainsi manifesté le mépris dans lequel il tient notre commission et son travail, attitude bien peu en accord avec l'esprit qui guidait, selon la majorité présidentielle, la révision constitutionnelle et la réforme du Règlement.

Lors de votre audition, monsieur le ministre, vous avez expliqué que vous aviez été contraint de substituer la concertation à une négociation qui se révélait impossible. Le mouvement social et les représentations syndicales ont pourtant montré le contraire, en soumettant au débat un certain nombre de propositions, concernant en particulier la pénibilité.

À ce sujet, vous procédez à un curieux amalgame avec la question des carrières longues, avançant le chiffre de 100 000 personnes concernées par ces deux dispositifs. Mais,

lorsque vous parlez de pénibilité dans votre dossier de presse, vous dites que seulement 10 000 salariés pourraient bénéficier du dispositif, chiffre ridiculement faible, dénoncé par toutes les organisations syndicales : dans la seule branche du bâtiment, on estime à 40 000 le nombre de ceux qui sont confrontés à la pénibilité.

Vous avez comparé cet après-midi la recherche d'indicateurs de pénibilité à une quête du Graal. Pourtant, si l'on se réfère aux négociations conduites dans nombre de branches professionnelles ou même d'entreprises, la chose n'a rien d'impossible. Le Gouvernement aurait tout intérêt à s'inspirer des définitions figurant dans les accords conclus sur le sujet dans les secteurs aéronautique, sidérurgique, minier, automobile ou agricole, pour mettre en place des dispositifs permettant, non seulement d'accéder à la retraite à 60 ans, mais de cesser progressivement son activité à partir de 55 ans, selon le degré de pénibilité.

**(Lire l'intervention de Martine Billard page suivante)**

## Appel à témoignages

Le projet de loi sur les retraites sera examiné à l'Assemblée nationale du 7 au 14 septembre. Il prévoit notamment un report de l'âge légal de 60 à 62, et de 65 à 67 ans pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein et l'allongement de la durée de cotisation à 41,5 ans. La retraite à 60 ans ne sera maintenue sur des critères très restrictifs que pour les salariés pouvant prouver qu'ils sont victimes d'« usure professionnelle ».

Contrairement aux affirmations du gouvernement, ce texte est injuste et inéquitable, envers les salariés, et plus particulièrement envers ceux ayant commencé à travailler tôt, ceux exerçant des métiers pénibles, envers les femmes, les seniors et, plus généralement, ceux connaissant des carrières professionnelles marquées par de nombreuses périodes de chômage. Je ne manquerai pas de souligner ces injustices, mais je souhaiterais également pouvoir les illustrer par des exemples concrets. C'est pourquoi je fais appel à vos témoignages que je souhaiterais recevoir le plus rapidement possible. Racontez votre carrière professionnelle, ce que vous attendez de la retraite, les conséquences pour votre cas personnel de l'adoption de ce qui, à l'heure actuelle, n'est encore qu'un projet de loi. Vos témoignages seront autant d'armes pour le combattre.

**Jacqueline Fraysse**

**Mme Martine Billard.** Nul ne nie l'importance de cette réforme – il suffit d'écouter les Français parler dans la rue ou les transports en commun. Vous nous dites qu'elle est juste. Ce n'est pas ce que pensent ceux de nos concitoyens qui, ayant par exemple commencé à travailler à 18 ans, devront cotiser quarante-quatre ans avant de pouvoir prendre leur retraite. La justice eût été de ne pas toucher au départ à 60 ans pour ceux qui ont tous leurs trimestres.

De même, repousser de 65 à 67 ans l'âge de départ sans décote pour les personnes n'ayant pas leurs annuités pénalise considérablement les femmes. La justice aurait été, pour elles notamment, de modifier le mode de validation des trimestres cotisés. En effet, comme il faut avoir travaillé au moins 200 heures payées au SMIC pour valider un trimestre, les femmes qui travaillent à temps partiel ou très partiel, ce qui est fréquent dans le secteur des services à la personne, n'ont jamais quatre trimestres validés par an. Elles seront donc de plus en plus nombreuses à ne pouvoir jamais arriver à quarante et un ans et demi de cotisation – sans même parler de ce qui adviendra si vous allongez encore la durée de cotisation, à quoi le groupe GDR est résolument opposé. Elles n'auront d'autre choix que d'attendre 67 ans pour liquider leur retraite, en n'étant même pas sûres de trouver à s'employer jusque-là.

L'un de nos collègues nous invite à dépasser les clivages partisans. Mais, il est entre nous une divergence fondamentale, difficilement surmontable : c'est notre choix de société. Pour nous, la vie ne se résume pas au travail. Nous tenons pour un immense progrès social, par rapport aux siècles antérieurs, que les gens puissent aujourd'hui, durant un temps de leur vie, vivre décemment d'un revenu garanti par la société sans avoir à travailler – ce qui ne signifie d'ailleurs pas être inactif.

Les auditions auxquelles notre commission a procédé nous ont appris beaucoup de choses, par exemple que, contrairement à une idée reçue, les fonctionnaires sont loin d'être privilégiés en matière de retraite. À catégorie équivalente, leurs pensions sont

de même niveau que celles des salariés du privé, voire inférieures. Mais, il est si facile de dresser les salariés les uns contre les autres ! L'équité, pour vous, ce n'est pas que les détenteurs des plus hauts revenus soient davantage mis à contribution, ou que les grands patrons soient plus solidaires des petits patrons, lesquels ne bénéficient ni de retraites chapeaux ni de parachutes dorés ! Vous ne recherchez jamais l'équité qu'au détriment de ceux qui, déjà, ont le moins.

J'en viens à l'organisation de nos travaux aujourd'hui. À défaut que les journalistes soient admis dans cette salle, il aurait été possible que nos débats soient retransmis sur LCP-AN – seule chaîne, soit dit au passage, à organiser de vrais débats politiques de qualité.

Pour le reste, il est étonnant d'entendre Jean-François Copé qui, que je sache, a défendu la réforme constitutionnelle de 2008 visant, entre autres, à revaloriser le travail des commissions parlementaires, déclarer que la réforme des retraites mérite d'être débattue avant tout dans l'hémicycle. Nous proposera-t-il prochainement une nouvelle réforme de la Constitution ? Où est la cohérence ?

Enfin, puisque vous nous dites, monsieur le ministre, qu'il y aura peut-être des avancées fin août, après d'ultimes consultations, comment le fameux débat dans l'hémicycle pourrait-il débiter le 6 ou le 7 septembre ? Ce n'est pas sérieux. C'est pourquoi le groupe GDR demande le report de ce débat au moins au 14 septembre. Nous avons besoin de revoir les organisations syndicales, les associations familiales et d'autres acteurs, notamment sur les questions de pénibilité.

*Si vous souhaitez assister aux séances de l'Assemblée, notamment pendant les discussions sur le projet de loi de réforme des retraites, contacter le secrétariat de Jacqueline Fraysse au 01 70 72 47 24 ou [jfraysse@assemblee-nationale.fr](mailto:jfraysse@assemblee-nationale.fr)*

# Les femmes dans l'œil du cyclone

*Compte tenu des dispositions particulièrement discriminatoires à l'égard des femmes contenues dans le projet de réforme des retraites, Jacqueline Fraysse et plusieurs autres parlementaires de son groupe ont décidé de saisir la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE).*

Madame la Présidente,

Je me fais l'intermédiaire des organisations listées ci-dessous pour saisir la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité, pour le motif de discriminations envers les femmes sur la question des retraites.

Selon la définition du législateur, une « disposition apparemment neutre qui désavantagerait particulièrement des personnes par rapport à d'autres pour des motifs prohibés comme – notamment – le sexe, qualifie une discrimination indirecte, « à moins que cette disposition ne soit objectivement justifiée par un but légitime et que les moyens pour parvenir à ce but soient appropriés et nécessaires ».

Nous considérons que certaines mesures existantes et/ou figurant dans le projet de loi de réforme des retraites présenté le 13 juillet 2010 au Conseil des ministres, constituent des discriminations indirectes envers les femmes. Les points suivants établissent que, d'une part, ces mesures touchent plus particulièrement les femmes, d'autre part qu'elles ne sont ni nécessaires ni appropriées pour le but affiché de sauvegarder le régime de retraites par répartition, et enfin que des mesures à court terme comme à long terme sont bien indispensables pour compenser les discriminations touchant les femmes.

1) Les mesures qui touchent de manière disproportionnée les femmes

Première mesure concernée : la durée de cotisation exigée pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Cette durée, telle que résultant des lois de 1993 et de 2003, est aujourd'hui de 40,5 annuités et elle est programmée pour passer à 41 ans en 2012 et 41,5 ans en 2020.

Situation actuelle : les femmes ont en moyenne des durées validées beaucoup plus faibles que les hommes, et elles sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses à ne pas valider

une carrière complète. Parmi les retraités en effet, seulement 44 % des femmes ont réussi à valider une carrière complète contre 86 % des hommes (Drees, 2007).

Evolution : même si l'écart entre les durées validées par les hommes et les femmes se réduit au fil des générations, il est loin d'avoir disparu. Pour la génération née en 1954, qui peut prétendre partir en retraite bientôt, les femmes avaient, à l'âge de 50 ans, validé 2,8 annuités de moins que les hommes (Echantillon interrégimes de cotisants, Drees, 2005). Compte tenu de la tendance observée, cet écart atteindra très probablement 3,1 annuités pour cette génération à l'âge de 55 ans, et encore plus à 60 ans. En outre, pour la génération la plus récente pour laquelle on

dispose de statistiques, celle née en 1950, un quart des femmes n'avaient validé aucun trimestre entre 51 ans et 55 ans, contre 15 % des hommes, cela en raison des difficultés d'emploi à ces âges.

Discrimination : toute augmentation de la durée de cotisation signifie donc qu'une proportion beaucoup plus forte de femmes que d'hommes devront, soit prendre leur retraite à un âge plus tardif (avec les difficultés notoires d'emploi des seniors), soit subir une décote plus forte, puisqu'elles seront en moyenne encore plus loin que les hommes de la durée exigée. On peut remarquer que déjà aujourd'hui, la décote concerne plus de femmes que d'hommes, en

(Lire la suite page suivante)

PENIBILITÉ DU TRAVAIL



**(Suite de la page précédente)**

absolu comme en relatif (CNAV, 2009), et que l'ampleur de cette décote est beaucoup plus forte pour les femmes : parmi les personnes subissant la décote au régime général, celle-ci est maximum, c'est à dire concerne 20 trimestres, pour 45 % des femmes, cette proportion étant de 28% pour les hommes (Les retraités et les retraites en 2008, avril 2010).

Seconde mesure concernée : le report parallèle de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans et de l'âge du taux plein de 65 à 67 ans.

Situation actuelle : les personnes ayant des durées validées insuffisantes pour obtenir une pension à taux plein attendent souvent l'âge de 65 ans, dit du taux plein, pour ne pas subir la décote. Parmi ces personnes, les femmes sont surreprésentées. Selon la CNAV, pour la génération 1938, une femme sur 3 est partie à l'âge de 65 ans ou plus, contre 1 homme sur 20 (Source : DREES, 2004). En 2009, 24,1 % des femmes assurées du régime général sont parties à 65 ans ou plus tard, contre 16,5 % des hommes.

Sur la génération née en 1943, 76 % des femmes parties à 65 ans avaient cotisé moins de 35 ans, et ceci une fois intégrées les majorations de durée d'assurance pour enfants.

Discrimination : le recul de 65 à 67 ans de l'âge de taux plein va concerner en absolu comme en relatif beaucoup plus de femmes que d'hommes, et obliger celles-ci à attendre plus longtemps leur pension, le plus souvent hors emploi et avec des revenus précaires.

2) Ces mesures ne sont ni appropriées ni nécessaires pour sauvegarder les retraites par répartition

L'objectif affiché des mesures d'allongement de la durée de cotisation et de recul des bornes d'âge de 60 et 65 ans respectivement à 62 et 67 ans est de sauvegarder le système de retraites par répartition. Nous affirmons que ces mesures ne sont pas conformes à l'intérêt général et que d'autres choix sont possibles et nécessaires pour cet objectif.

**Situation actuelle**

La proportion de retraités dans la population va augmenter et, à moins de décréter leur appauvrissement, il est normal d'augmenter la part des richesses produites qui leur sera consacrée. Le besoin de financement est évalué par le COR à 3 points de PIB à l'horizon 2050 dans le scénario le plus défavorable envisagé (scénario C). Il est possible de couvrir ce besoin en rééquilibrant la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée. Cette part a en effet diminué, en France comme dans les pays de l'OCDE, depuis le début des années 1980, de près de 9 points. En parallèle, ce sont les dividendes distribués aux actionnaires qui ont explosé, ce qui ne peut être justifié par aucune raison économique.

Nous considérons que, compte tenu de l'état du marché du travail et du niveau de chômage, notamment celui des seniors, tout allongement de la durée de cotisation, comme tout report des âges légaux ne peut aboutir, qu'à une baisse des pensions servies, à l'opposé donc de la sauvegarde de la répartition. La solution appropriée au financement des retraites passe par un rééquilibrage de la masse salariale, sous la forme d'une augmentation des cotisations patronales et/ou d'une mise à contribution des revenus financiers. C'est à dire par une meilleure répartition des richesses produites. Cette solution seule répond au but légitime de sauvegarder les retraites par répartition dans l'intérêt général.

3) Des mesures sont nécessaires pour corriger les fortes inégalités entre les hommes et les femmes

Les femmes sont victimes de discriminations dans la sphère professionnelle, qui se manifestent par des salaires en moyenne inférieurs à ceux des hommes, des freins à leur carrière, un accès limité aux postes à responsabilité. Salaires et durées de cotisation plus faibles aboutissent à des écarts amplifiés au niveau des retraites. Ainsi, la moitié des femmes retraitées contre 20 % des hommes avaient en 2004 une retraite inférieure à 900 €. Les femmes ont, en intégrant les dispositifs familiaux et conjugaux, une pension moyenne qui

ne représente que 62% de celle des hommes. Sans ces dispositifs, leur pension ne représente plus que 48% de celle des hommes.

Les dispositifs familiaux et conjugaux existants sont donc indispensables pour corriger les inégalités, mais ils restent tout à fait insuffisants : des mesures de rattrapage doivent être prises à court terme, en veillant à ce qu'elles ne confortent pas les rôles sociaux sexués responsables des inégalités. Des mesures doivent être envisagées, comme notamment une revalorisation conséquente du minimum contributif, qui concerne en majorité les femmes.

Mais il est aussi nécessaire d'agir structurellement, en amont des retraites dans la sphère professionnelle. Les diverses lois sur l'égalité professionnelle sont de peu d'effet tant qu'aucune mesure n'existe pour sanctionner l'absence de résultats. De manière générale l'égalité entre les hommes et les femmes implique une politique volontariste dans les domaines de l'éducation, la formation, l'emploi, la lutte contre les stéréotypes, etc.

4) Etude d'impact différencié sur les hommes et les femmes

Les précédentes lois réformant les retraites ont eu des conséquences négatives particulièrement marquées pour les femmes, révélées par diverses études (Drees, Cnav, Insee). Mais il n'existe pas d'étude systématique d'impact différencié sur les femmes et les hommes des mesures passées ou prévues. Nous pensons indispensable de mener une telle étude en préalable à toute discussion au Parlement du projet de loi sur la réforme des retraites. D'autant plus que la Constitution (révision du 23 juillet 2008) oblige justement le gouvernement à présenter un projet de loi assorti d'une étude d'impact.

Nous restons à votre disposition pour vous faire parvenir une contribution plus détaillée ou pour participer à tout groupe de travail que vous jugeriez utile.

**Jacqueline Fraysse**

**Liste des associations parties prenantes de la saisine :**

Attac, Fondation Copernic, Union syndicale Solidaires, FSU, Collectif national pour les droits des femmes, NPA, Parti communiste français, les Verts, AC !, Femmes égalité, Marches européennes contre le chômage, M'pep.

# Ne pas entrer dans un jeu dangereux

*La non participation des députés du groupe GDR au vote sur la proposition de loi UMP interdisant le port du voile intégral a suscité des interrogations, notamment chez des personnes très attachées à la laïcité et aux valeurs de la République. L'occasion pour Jacqueline Fraysse de préciser les raisons de ce choix politique.*

Madame,

J'ai bien reçu votre courrier électronique concernant la position des élus du groupe de la Gauche démocratique et républicaine sur la loi interdisant le port du voile intégral dans l'espace public.

Parce que je partage votre opinion, je souhaite vous préciser la démarche des députés du groupe GDR à l'Assemblée nationale, qui ont refusé de prendre part au vote sur cette proposition de loi.

Comme vous et l'ensemble des personnes qui défendent la laïcité et les valeurs de la République, je suis fermement opposée au port du voile intégral, je m'inquiète de la montée des extrémismes religieux, des dérives sectaires. Je suis même de ceux qui considèrent que les religions – quelles qu'elles soient – sont un obstacle à l'émancipation humaine.

Mais l'objectif du projet de loi soumis au vote des députés n'a rien à voir avec la défense de la laïcité. Comme le débat lancé par le gouvernement sur l'identité nationale, ce texte a pour objectif d'opposer les populations entre elles et de faire diversion face aux problèmes réels, de plus en plus prégnants, qu'elles rencontrent, en désignant un bouc émissaire. Il est évident que l'UMP et le gouvernement, compte tenu de leur posture d'allégeance vis-à-vis des religions, ne visent pas la promotion de la laïcité.

J'en prends pour preuve le tristement fameux discours de Nicolas Sarkozy en décembre 2007 au Palais de Latran dans lequel il a déclaré « Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé, même s'il est important qu'il s'en approche, parce qu'il manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charme d'un engagement porté par l'espérance ». Tel sont les fondements idéologiques qui ont conduit le gouvernement, ensuite, à imposer par la loi aux municipalités de financer les écoles privées.

Quant à la place des femmes dans la société, alors qu'à qualification et responsabilité

égales, les différences de salaire et de déroulement de carrière sont patentées et reconnues par tous, aucune mesure contraignante n'est prise pour y mettre un terme. Depuis des décennies nous ne sommes gratifiés que de beaux discours... Mais les actes, eux, ne cessent d'accroître cette intolérable discrimination.

Si le gouvernement avait réellement pour objectif l'égalité hommes/femmes, nous ne serions pas, mes collègues et moi, constamment obligés de combattre, à l'Assemblée nationale, les régressions introduites dans les textes par le gouvernement actuel, à commencer par la réforme des retraites dont le contenu conduira les femmes à travailler plus longtemps que les hommes, pour des pensions encore amoindries à la fin de leurs carrières.

Concernant le port du voile intégral, je suis convaincue qu'une nouvelle interdiction n'est pas la solution. En aucun cas, la répression et l'exclusion de ces femmes de l'espace public comme le préconise ce texte, ne permettra de lutter contre la domination masculine et l'aliénation que vous décrivez. C'est dans l'éducation, la prévention, et les conditions de l'indépendance économique des femmes (égalité salariale, développement des modes de garde accessibles à tous, aménagements du temps de travail...) que résident les axes d'une politique globale et efficace pour qu'aucune femme ne soit obligée, directement ou non, de porter le voile intégral. Sur ces aspects, de nombreuses propositions sont régulièrement élaborées par la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale.

J'ajoute que cette loi sera le plus souvent inapplicable et en tout état de cause contre-productive. Voyez-vous un chauffeur de bus par exemple, refuser l'entrée d'une femme dans son véhicule ? Voyez-vous un policier interpeller une personne dans la rue -particulièrement dans certains quartiers - et la verbaliser parce qu'elle porte un voile intégral ? Alors que dans beaucoup d'endroits la tension est déjà grande, cette loi risque d'attiser la haine, de créer des incidents graves et de la frustration, pour finalement cristalliser les extrémismes et contribuer à une nouvelle élévation du niveau de

violence de notre société.

Plus j'observe les pratiques et les mesures prises par ce gouvernement, plus j'ai la conviction qu'il a pour ambition de s'appuyer sur ces tensions pour poursuivre sa politique sécuritaire, dont nous connaissons désormais l'inefficacité et les conséquences graves sur les libertés individuelles et collectives.

Cette stratégie renforce les extrémistes politiques comme religieux. Le FN ne peut que se targuer d'avoir été le premier à dénoncer « l'islamisation de la France » et les intégristes musulmans ne peuvent que sortir renforcés, en faisant des femmes concernées des « martyrs de la République ». Chacun peut comprendre que la stigmatisation et l'exclusion conduisent au repli communautaire et à l'instrumentalisation par les fondamentalistes de tous bords.

Pour toutes ces raisons, nous avons décidé de ne pas céder à cette opération politique dangereuse.

Enfin, concernant la construction des lieux de culte. Je ne soutiens pas la « laïcité positive » prônée par le Président de la République, bien au contraire. Si je ne peux que regretter le développement du fait religieux en France, pays qui revendique l'héritage des Lumières, je ne pense pas pour autant qu'il soit possible d'interdire les religions, ni pertinent d'empêcher les pratiquants d'exercer leur culte dans des conditions décentes.

Nous avons, en tant que responsables politiques à répondre à la situation telle qu'elle est, à ce fait social, en essayant, bien sûr, de le faire reculer non pas par l'autoritarisme mais en éclairant la voie par le discours et par les actes dans le respect de chacun quelle que soit sa confession. C'est à partir de ces réflexions que nous appréhendons la question des lieux de culte à Nanterre.

Je ne sais si j'ai répondu à vos légitimes interrogations, mais vous le voyez, nos positions de fond sont concordantes.

Recevez, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Docteur Jacqueline FRAYSSE**

# Contre la xénophobie et la politique du pilori

Jacqueline Fraysse vous invite à signer l'appel lancé à l'initiative de la Ligue des droits de l'homme, et à manifester le 4 septembre à 14h, place de la République à Paris.

## Démagogie, xénophobie et irresponsabilité

Déploiement médiatisé de policiers, promesse de déchéance de la nationalité française, sur-enchères sécuritaires, évacuation de quelques camps roms, stigmatisation : une fois de plus, Nicolas Sarkozy a ressorti le spectre de l'immigration et de l'insécurité pour allumer un contre-feu. Après la déroute des élections régionales, il fallait à tout prix détourner l'attention de nos concitoyens de la situation économique catastrophique, des très mauvais chiffres du chômage, de l'affaire Woerth-Bettencourt, révélatrice des liens entretenus par le pouvoir avec l'argent, et de la réforme à venir des retraites.

Mais la ficelle était un peu grosse et le subterfuge semble ne pas avoir fonctionné, puisque la côte de popularité du Président de la République est restée dans les tréfonds, voire dans les égouts de la République. Il faut croire que c'est là sa place.

La banalisation des thèses du Front national et la perte de crédit de la France à l'étranger sont les principales conséquences de cette agitation puérile. Dans le domaine des droits de l'homme, la France a perdu depuis longtemps son « triple A ».

« Il ne faut pas instrumentaliser la lutte contre l'immigration clandestine », a déclaré le Premier ministre François Fillon. Parole d'expert : il est assurément l'un des mieux placés pour décrire l'instrumentalisation de la puissance publique à des fins politiques.

Jacqueline Fraysse



Les plus hautes autorités de l'Etat ont fait le choix de jeter à la vindicte publique des catégories entières de population : Roms et Gens du voyage accusés comme les étrangers d'être des auteurs de troubles, Français d'origine étrangère sur lesquels pèserait la menace d'être déchus de leur nationalité, parents d'enfants délinquants, etc. Voici que le président de la République accrédite aussi les vieux mensonges d'une immigration coûteuse et assimilée à la délinquance, et offre ainsi à la stigmatisation des millions de personnes en raison de leur origine ou de leur situation sociale.

Ce qui est à l'œuvre dans cette démarche ne s'inscrit pas dans le débat légitime, dans une démocratie, sur la manière d'assurer la sûreté républicaine. Le nécessaire respect de l'ordre public n'a pas à être utilisé pour créer des distinctions entre les habitants de ce pays et désigner des boucs émissaires, ni pour instituer des peines de prison automatiques, contraires aux principes fondamentaux du droit pénal, à l'indépendance de la justice et à l'individualisation des peines.

La Constitution de la France, République laïque, démocratique et sociale, assure « l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ».

Nul, pas plus les élus de la nation que quiconque, n'a le droit de fouler au pied la Constitution et les principes les plus fondamentaux de la République.

Notre conscience nous interdit de nous taire et de laisser faire ce qui conduit à mettre en péril la paix civile.

Nous appelons à une manifestation le samedi 4 septembre 2010, place de la République à Paris, à 14h00, et partout en France, afin de fêter le 140e anniversaire d'une République que nous voulons plus que jamais, libre, égale et fraternelle.

(Signez l'appel sur <http://nonalapolitiquedupilori.org/>)

## Agenda parlementaire

Le Parlement est convoqué en session extraordinaire le 7 septembre 2010.

L'ordre du jour de cette session extraordinaire comprendra :

1° Un débat, au Sénat, sur les mécanismes de péréquation et de répartition des ressources des collectivités locales ;

2° L'examen des projets de loi organique, projets de loi et propositions de loi suivants :

☞ projet de loi organique relatif à la gestion de la dette sociale ;

☞ projet de loi organique relatif à la limite d'âge des magistrats de l'ordre judiciaire ;

☞ projet de loi portant réforme des retraites ;

☞ projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure ;

☞ projet de loi de réforme des collectivités territoriales ;

☞ projet de loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public ;

☞ projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité ;

☞ projet de loi complétant les dispositions relatives à la démocratie sociale issues de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 ;

☞ projet de loi portant nouvelle organisation du marché de l'électricité ;

☞ projet de loi de régulation bancaire et financière ;

☞ proposition de loi visant à lutter contre l'absentéisme scolaire ;

☞ proposition de loi relative à l'équipement numérique des établissements de spectacles cinématographiques ;

☞ projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre la France et la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune ;

☞ divers projets de loi autorisant l'approbation d'accord relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement

de la République française et les Gouvernements de Saint-Christophe-et-Nièvés, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, de Sainte-Lucie, de la Grenade, d'Antigua-et-Barbuda, de la République du Vanuatu, de l'Uruguay

☞ projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et le Royaume des Pays-Bas relative à l'assistance mutuelle et à la coopération entre leurs administrations douanières, en vue d'appliquer correctement la législation douanière, de prévenir, de rechercher, de constater et de réprimer les infractions douanières dans la région des Caraïbes, et notamment sur l'île de Saint-Martin ;

☞ projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre la France et la Belgique tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus ;

☞ projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Bahreïn en vue d'éviter les doubles impositions ;

☞ projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune ;

☞ projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Malaisie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu ;

☞ projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Singapour tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les revenus.

## Agenda militant

### Pot de rentrée de Gauche Citoyenne

Samedi 4 septembre à partir de 18h (après la manif)

Local de la Gauche citoyenne, 1, rue Noël Pons, (près de l'université)

